

Le SÃ©nat adopte le projet de loi portant code de l'eau

Dossier de la rÃ©action de H2o
November 2023

Le ministre des Eaux et ForÃts, Laurent Tchagba a dÃ©fendu, le lundi 20 novembre 2023, devant la Commission de la recherche, de la science, de la technologie et de l'environnement du SÃ©nat, le projet de loi portant code de l'eau.

Ce texte de loi portant nouveau code de l'eau a Ã©tÃ© adoptÃ© par les membres de cette commission. Ce projet de loi prend en compte les dÃ©fis sociÃ©taux actuels pour une gestion Ã©quitable, durable, et respectueuse de l'environnement. En effet, la gestion intÃ©grÃ©e de ces ressources en eau rencontre aujourd'hui d'Ã©normes difficultÃ©s. La loi de 1998 portant Code de l'eau a permis de disposer d'un vÃ©ritable instrument juridique pour la valorisation et la gestion intÃ©grÃ©e des ressources en eau. Cependant l'outil, Ã©laborÃ© depuis plus d'une vingtaine d'annÃ©es, est confrontÃ© Ã de nouveaux dÃ©fis se rapportant surtout au changement climatique et Ã la pression anthropique. "La qualitÃ© des ressources en eau est de plus en plus dÃ©critÃ©e par des activitÃ©s illÃ©gales (l'orpaillage), les rejets industriels, l'utilisation des intrants agricoles, et la recrudescence des maladies liÃ©es Ã l'eau. En plus de ces maux, plusieurs autres difficultÃ©s sont Ã rÃ©soudre ce qui fait de la question de l'eau un vÃ©ritable dÃ©fi pour le gouvernement ivoirien", a fait savoir le ministre Tchagba aux sÃ©nateurs prÃ©sents. D'oÃ¹, pour la CÃ'te d'Ivoire, de rÃ©Ã©crire ce texte afin qu'il soit en phase avec les rÃ©alitÃ©s du moment, et de garantir une meilleure gestion de ces ressources. Ainsi, l'objectif de ce prÃ©sent code de l'eau, a indiquÃ© l'Ã©missaire du gouvernement, vise Ã clarifier le cadre institutionnel de la gestion des ressources en eau en remplaÃ§ant l'expression "AutoritÃ© chargÃ©e de l'eau" par "MinistÃ"re chargÃ© de l'eau" tout en lui confÃ©rant, en tant que gestionnaire, le pouvoir de recevoir les demandes et d'accorder les autorisations relatives Ã l'usage des ressources. En outre, il institue divers organes de gestion : l'Agence nationale des ressources en eau chargÃ©e de l'exÃ©cution de la politique de gestion de l'eau, des amÃ©nagements et ouvrages hydrauliques ; l'Agence de bassin qui est un organe d'exÃ©cution en matiÃ"re de gestion de l'eau, des amÃ©nagements et ouvrages hydrauliques Ã l'Ã©chelle du bassin hydrographique ou groupe de bassins hydrographiques ; le ComitÃ© national de l'eau et de l'assainissement chargÃ© des grandes orientations de la politique nationale de gestion de ressources en eau, des amÃ©nagements et ouvrages hydrauliques .

Harry Diallo, L'Intelligent d'Abidjan (Abidjan) -Â AllAfrica